

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1994

SUPPLEMENT N° 18



**NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1994**

535(XXV) SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant que dans sa résolution 47/92 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer un Sommet mondial pour le développement social, au niveau de chefs d'Etat ou de gouvernement, en 1995, et qu'il est stipulé dans ladite résolution que le Sommet aura les objectifs suivants: a) le renforcement de l'intégration sociale, en particulier des groupes les plus désavantagés et marginalisés; b) l'atténuation et la réduction de la pauvreté; c) le développement des emplois productifs,

Rappelant également qu'au paragraphe 14 de ladite résolution les commissions régionales sont priées d'inscrire la préparation du Sommet mondial pour le développement social à leur programme de travail et de mener des activités et formuler des propositions qui mettent l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives,

Considérant qu'en exécution dudit mandat, la question du Sommet pour le développement social a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la Commission et que le secrétariat a rédigé une note intitulée "Le Sommet pour le développement social: l'optique de l'Amérique latine et des Caraïbes", dans le but de contribuer à orienter les activités préparatoires du Sommet que mènent à bien les pays membres et d'examiner l'ordre du jour éventuel et la portée de cette rencontre du point de vue de la région, et que ladite note contient de précieuses propositions,

Considérant également que la Commission, à sa vingt-troisième session, dans le document intitulé Transformation du processus de production dans un climat d'équité, ainsi qu'à sa vingt-quatrième session, dans le document Une approche intégrée, a présenté un cadre de référence actualisé susceptible d'orienter les efforts des gouvernements dans la recherche de solutions aux problèmes du développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Ayant à l'esprit les orientations exprimées lors de la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (New York, 31 janvier-11 février 1994), les activités préparatoires proposées et les décisions adoptées dans les conférences des Nations Unies ayant trait au développement économique et social, notamment le Sommet mondial pour les enfants (1990), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), la Conférence internationale sur la population et le développement, dont la tenue est prévue en septembre 1994, et la Conférence mondiale sur les femmes, qui doit avoir lieu en septembre 1995,

1. Exprime sa satisfaction du document intitulé "Le Sommet pour le développement social: l'optique de l'Amérique latine et des Caraïbes" présenté par le secrétariat, qui contient d'importantes orientations pour la préparation du Sommet de la part des Etats membres de la Commission;
2. Prend note avec satisfaction des "Lignes directrices pour un Consensus de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le Sommet mondial pour le développement social", approuvées par les pays latino-américains et des Caraïbes membres de la Commission;
3. Demande au secrétariat d'accorder la plus haute priorité aux travaux préparatoires du Sommet, en particulier aux activités des comités nationaux ainsi qu'au suivi des engagements qui en

émaneront afin de mettre au point un programme régional qui assure la continuité de cet effort, à la lumière du calendrier d'activités qui sera adopté lors du Sommet;

4. Demande également au Secrétaire exécutif d'épauler les activités préparatoires du Sommet, par l'intermédiaire de différentes instances chargées d'examiner de concert les trois questions du Sommet social: la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale et le développement de l'emploi productif;

5. Prie le Secrétaire exécutif de procéder à une réorientation des activités consacrées jusqu'ici à l'organisation périodique de la Conférence régionale sur la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes de façon à assurer la préparation et le suivi du Sommet social, dans le cadre de son plan de réunions d'experts et de séminaires, et à offrir une instance de concertation à l'échelon régional permettant l'étude et la confrontation des opinions et encourageant la coopération dans ce domaine;

6. Prie également le Secrétaire exécutif de transmettre au Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social les "Lignes directrices pour un Consensus de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le Sommet social", adoptées par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes membres de la Commission, ainsi que la présente résolution, et de rendre compte des résultats du Sommet et de son suivi lors de la prochaine session.